



LE GUIDE PÉDAGOGIQUE

Édition 2019/2020

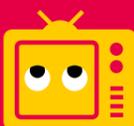


SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE | *sacem*

LA MUSIQUE EST PARTOUT DANS NOTRE VIE

Nous l'écoutons sur notre téléphone portable, dans notre voiture, à la maison, à la télévision, à la radio, sur internet mais aussi dans les magasins quand nous faisons nos courses, dans les fêtes chez des amis, au spectacle de danse ou de cirque, et bien sûr en concert ou en festival.

- 4 // D'où viennent les musiques que nous écoutons et que nous entendons autour de nous ?
- 5 // Une petite histoire du droit d'auteur
- 6 // Qu'est-ce que la Sacem ?
- 8 // Le secteur de la musique en France
- 10 // Quiz
- 12 // Ressources Pédagogiques
- 14 // Notes

				
			<h3>LE SAVIEZ-VOUS ?</h3> <p>Combien de Français déclarent écouter de la musique ?</p> <ul style="list-style-type: none">• 78 %• 99 %• 100 % <p>Réponse : 99 % des Français disent écouter de la musique, dont 86 % chaque jour, et pour une durée moyenne de 2h25 par jour (sondage Ipsos MediaTC pour Spré/Sacem, 2014).</p> <p>Combien de Français pratiquent la musique ou le chant en amateur</p> <ul style="list-style-type: none">• 40 %• 10 %• 20 % <p>Réponse : 20 % des Français disent pratiquer un instrument ou le chant en amateur (enquête Les Pratiques Culturelles des Français, DEPS, ministère de la Culture).</p>	
				
				
				

D'OÙ VIENNENT LES MUSIQUES QUE NOUS ÉCOUTONS ET QUE NOUS ENTENDONS AUTOUR DE NOUS ?

Au départ, comme pour toute création artistique (un livre, une peinture...), la musique est une idée.

Le compositeur va transformer cette idée, cette mélodie qui lui trotte dans la tête, en une création concrète, réelle, soit en écrivant des notes sur une portée, soit en composant directement sur un instrument (via un ordinateur ou sur des instruments traditionnels).

L'auteur est la personne qui va écrire des paroles pour cette composition musicale, s'il s'agit d'une chanson.

Le compositeur et l'auteur sont des créateurs : ils donnent naissance de manière concrète à ce qui n'était avant qu'une idée, ils lui donnent une forme précise et personnelle, qui reflète leur personnalité.

Ils sont les « parents » de l'œuvre musicale et c'est pour cela qu'ils ont des « droits » sur leur création : **des droits d'auteur.**

C'est à partir de leur création qu'un jour, peut-être, nous entendrons cette musique ou chanson à la radio ou jouée en concert.



Petit travail pratique : l'originalité

Les idées appartiennent à tout le monde. Mais chacun d'entre nous leur donne vie avec sa propre sensibilité. Pour réaliser cela, il suffit de demander aux élèves de faire un dessin ou d'écrire un poème sur un même thème : « la musique » par exemple, ou « la protection de la nature », ou même un thème très précis. Chaque enfant produira une œuvre qui lui sera personnelle à partir d'un thème commun : **c'est cela, l'originalité qui est reconnue et protégée par le droit d'auteur, l'empreinte de sa personnalité...**

Le droit d'auteur a deux aspects

1) Le droit moral

Reconnaissance de la **paternité** de l'œuvre, respect de **l'intégrité de l'œuvre**. Le droit moral est attaché à la personne de l'auteur, il est **perpétuel, inaliénable et imprescriptible**. **De son vivant, seul l'auteur peut exercer son droit moral.**

2) Le droit patrimonial

Seul l'auteur peut décider **d'autoriser** l'exploitation de son œuvre via sa **représentation** au public ou sa reproduction (sur un support comme le CD par exemple). En contrepartie de l'utilisation de leur œuvre les auteurs touchent une **rémunération**. L'auteur peut décider de confier la gestion de ses droits patrimoniaux à une société de **gestion collective** comme la Sacem.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le droit d'auteur est un droit de l'homme !

Article 27 alinéa 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. »

UNE PETITE HISTOIRE DU DROIT D'AUTEUR

Avant la Révolution française, le créateur dépendait de ses mécènes

Jusqu'à la Révolution française, les créateurs vivaient grâce au soutien de leurs mécènes, qui étaient des personnes riches (les nobles, les rois, ou bien l'Église) lesquels pouvaient subventionner leurs œuvres ou leur offrir un emploi. Leurs œuvres ne leur appartenaient pas, mais appartenaient à ceux qui les payaient, les mécènes. Surtout, les créateurs n'étaient ni libres, ni indépendants, car ils devaient éviter de « fâcher » leurs mécènes sous peine de se voir « couper les vivres ».

Exemples de mécènes et leurs créateurs :

- le roi François 1^{er} amena Léonard de Vinci au Clos Lucé (Amboise) en 1516 ;
- Laurent de Médicis soutenait le peintre Botticelli en Italie ;
- le Prince-archevêque de Salzbourg Colloredo employait Mozart à Vienne et le noble Nicolas Fouquet offrait une pension à l'écrivain Pierre Corneille...

Les créateurs s'organisent

Avant le XIX^e siècle, les endroits où la musique était jouée étaient assez peu nombreux : les opéras, quelques théâtres, quelques lieux de concert. La musique était aussi un passe-temps privé : on chantait et on jouait du piano ou de l'accordéon dans le cercle familial, à l'occasion des fêtes ou de dîners. Bien sûr, il n'y avait ni radio, ni télévision, ni internet ! Dans ces conditions, les créateurs de musique pouvaient – seuls ou avec leurs éditeurs – suivre où leurs œuvres étaient jouées et recueillir leur paiement de leurs droits d'auteur. Cela change au XIX^e siècle, moment où les « cafés-concerts » et les « music-halls » se multiplient dans les villes et les banlieues, pour répondre à la demande de loisirs des classes populaires et moyennes en plein développement. Pour les créateurs de musique, c'est très positif : leur musique va être jouée et chantée dans de plus en plus d'endroits, et toucher un public de plus en plus nombreux. Mais c'est aussi très compliqué : comment savoir quels établissements utilisent leur musique, et comment se faire payer des droits d'auteur ? C'est alors qu'éclate l'incident du café des Ambassadeurs...

En 1847, trois auteurs et compositeurs de musique, Ernest Bourget, Paul Henrion et Victor Parizot, sont attablés au café-concert des Ambassadeurs, situé sur les Champs-Élysées. En partant, ils refusent de payer leurs consommations car le propriétaire du café-concert fait jouer leur musique, mais sans leur verser de droits d'auteur. Soutenus par l'éditeur Jules Colombier, les créateurs intentent des procès contre le cafetier, qu'ils gagnent tous.

Le droit d'auteur, une création révolutionnaire

Avec les lois des 13-19 janvier 1791 et des 19-24 juillet 1793, le créateur est reconnu propriétaire exclusif de son œuvre et a le droit d'en disposer comme il le veut. Fini les mécènes et autres commanditaires qu'il faut satisfaire et à qui il faut faire des courbettes : les créateurs peuvent travailler librement, puisque leur revenu est lié à leurs droits d'auteur ! Ils sont libres et indépendants : c'est une des conditions pour que la **liberté d'expression** existe.

Ces lois virent le jour grâce à la lutte sans faille d'un auteur de théâtre, **Pierre Augustin Caron de Beaumarchais**, qui depuis 1777 défendait le droit des auteurs face à la puissance sans contrôle des acteurs de la Comédie Française, lesquels utilisaient les œuvres des auteurs sans nécessairement les payer ou les payer justement.



ERNEST BOURGET Auteur	PAUL HENRION Compositeur	VICTOR PARIZOT Compositeur	JULES COLOMBIER Éditeur
---------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------

Forts de la reconnaissance de leurs droits, les quatre hommes vont décider de fonder une société dont le rôle sera de représenter les créateurs, et d'aller collecter leurs droits partout où leur musique est jouée. C'est l'acte de naissance de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) qui est créée le **28 février 1851**.



QU'EST-CE QUE LA SACEM ?

La coopérative des créateurs : l'union fait la force

La Sacem fonctionne sur le même principe qu'une coopérative agricole.

Les agriculteurs se réunissent dans une coopérative pour mettre en commun leurs récoltes et avoir un meilleur pouvoir de négociation avec les distributeurs, les créateurs se rassemblent au sein de la Sacem pour cumuler leurs répertoires et avoir un meilleur pouvoir de négociation avec les utilisateurs de leur musique.

Individuellement, en effet, même le plus connu des créateurs ne peut pas agir seul... quand il s'agit de négocier ses droits avec des utilisateurs nombreux (tous les lieux publics utilisant de la musique) et/ou puissants (médias, sites internet...).

Le travail de la Sacem

La mission de la Sacem est de représenter ses membres. Quand quelqu'un veut utiliser de la musique dans un cadre public, la Sacem lui donne l'autorisation en échange du paiement des droits pour les auteurs.

Ensuite, la Sacem redistribue les droits aux créateurs (et éditeurs) dont les œuvres ont été utilisées et diffusées.

La Sacem collecte des droits d'auteur partout où les œuvres sont diffusées

-  Médias, audiovisuels, câble, satellite, ADSL
-  International
-  Copie privée
-  Concerts, spectacles, musique de sonorisation, discothèques, cinéma
-  Supports physiques (CD/DVD)
-  Internet

LE SAVIEZ-VOUS ?

On paye des droits d'auteur uniquement quand les œuvres sont utilisées dans un cadre public, pas dans le cadre privé, ni familial.



En France et dans le monde la Sacem représente plus de 169 400 membres

-  **20 550 membres** de nationalité étrangère
-  **4 365 nouveaux membres** par an
-  **167 nationalités**
-  **163 190 créateurs**
-  **6 210 éditeurs**

... et plus de 140 millions d'œuvres du répertoire mondial

+ 1,9 million d'œuvres nouvelles sont déposées à la Sacem chaque année.



La redistribution des droits aux créateurs et éditeurs

330 000

En 2018, la Sacem a reversé des droits à 330 000 auteurs, compositeurs et éditeurs du monde entier

La Sacem redistribue les droits aux auteurs, compositeurs et éditeurs en fonction de la diffusion réelle des œuvres. Concrètement, cela signifie que les diffuseurs de musique (radios, télévisions, salles de concert, sites internet...) envoient à la Sacem régulièrement la liste de tous les morceaux de musique qu'ils ont utilisés dans leurs émissions, lors des concerts, ou bien qui ont été écoutés en streaming sur internet.

À partir de ces « programmes » des œuvres, la Sacem cherche dans ses bases de données les auteurs, compositeurs et éditeurs de chaque morceau, et leur répartit les droits d'auteur.

La Sacem, ce n'est pas que des créateurs de musique !

Il y a aussi des humoristes, des poètes, des auteurs de doublage, des auteurs-réalisateurs d'émissions de télévision, de clips, de documentaires musicaux...

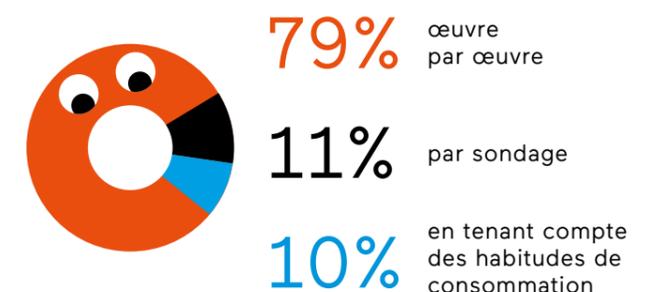
← ← ← L'ensemble des répertoires est représenté ici.

Des films agités pour bien cogiter et découvrir le droit d'auteur !

Sacem Université a produit avec Canopé cinq vidéos qui concernent la musique, la création et le droit d'auteur. Elles sont en ligne sur le site « Les Fondamentaux », plateforme éducative dédiée à l'enseignement primaire. Chaque vidéo est accompagnée de fiches pédagogiques destinées aux parents et aux enseignants.



Le mode de répartition des droits



LE SAVIEZ-VOUS ?

Comme une coopérative, la Sacem est dirigée par ses membres. Son Conseil d'administration est composé de six auteurs, six compositeurs, six éditeurs, deux auteurs-réalisateurs.

Ils sont élus par les membres de la Sacem pour un mandat de trois ans.



LE SECTEUR DE LA MUSIQUE EN FRANCE : DE NOMBREUX MÉTIERS !

À partir de l'œuvre créée par les compositeurs et les auteurs, c'est tout un secteur d'activité économique, avec de très nombreux métiers, qui se développe.

La musique en France représente 8 milliards d'euros de valeur économique et plus de 240 000 emplois ! (Source : rapport EY France Créative 2015 sur l'économie de la culture et de la création en France).



Glossaire

Le premier maillon de la chaîne, le compositeur/l'auteur crée une œuvre musicale.

L'éditeur est le partenaire des auteurs et compositeurs. Son rôle est de commercialiser les œuvres et de veiller à leur « carrière », par exemple en trouvant des interprètes pour les jouer, en les proposant pour qu'elles figurent dans des films ou des publicités, en proposant des reprises... L'éditeur gère aussi les droits liés aux partitions des œuvres.

L'œuvre musicale peut ensuite être enregistrée.

On dit alors qu'elle est « fixée sur un support ». L'enregistrement de l'œuvre est une étape importante car ensuite, la musique pourra être diffusée – sur internet, à la radio, vendue dans les magasins, etc.

Pour enregistrer une œuvre musicale, il faut **des interprètes**. Ce sont celles et ceux qui jouent la musique (musiciens, orchestres) et la chantent.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Parfois, un compositeur/auteur est aussi un interprète : par exemple Aya Nakamura est une auteure-compositrice et interprète. Elle écrit et compose ses chansons, qu'elle chante elle-même.

Mais souvent, les interprètes ne sont pas des auteurs et compositeurs : ils interprètent des œuvres écrites pour eux, par d'autres. Par exemple, la chanson *Je veux* chantée par Zaz a été co-composée par Kerredine Soltani et Tryss.

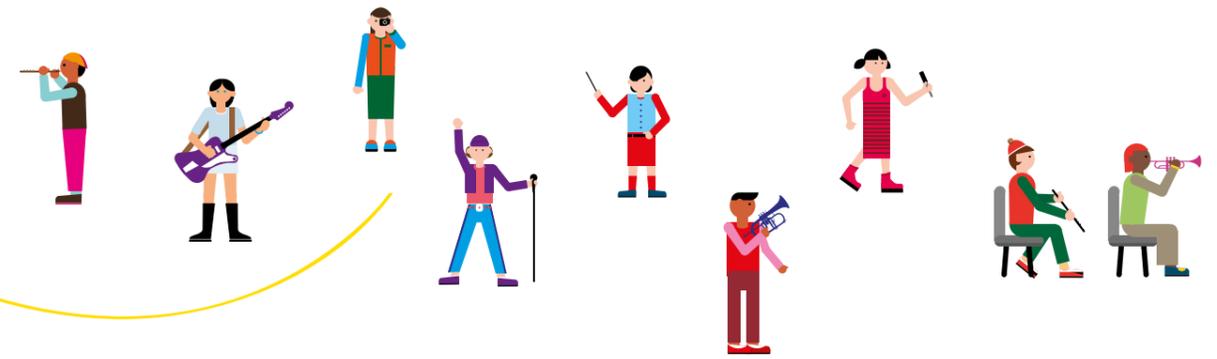
L'enregistrement de l'œuvre se fait en général en studio, que ce soit un studio « personnel » ou home-studio, ou un studio professionnel.

L'œuvre musicale est aussi jouée en concert, ce qu'on appelle la musique vivante ou le live. Le concert peut avoir lieu dans une salle de spectacle, en plein air, lors d'un festival... Là aussi, les interprètes sont nécessaires.

À partir de son enregistrement, la musique peut être utilisée et diffusée à de nombreux endroits :



QUIZ



1 - À quel âge Mozart a-t-il composé sa première œuvre ?

- A. 6 ans
- B. 9 ans
- C. 13 ans
- D. 18 ans

2 - Qui a écrit la chanson *La Foule* chantée par Édith Piaf ?

- A. Édith Piaf
- B. Angel Amato, Enrique Dizeo, Michel Rivgauche
- C. Marion Cotillard
- D. Charles Aznavour

3 - Quel est le rôle de l'auteur d'un titre de musique ?

- A. Il écrit les paroles des chansons
- B. Il compose la partition
- C. Il chante la chanson
- D. Les 3 réponses ci-dessus

4 - Quel est le rôle du compositeur d'un titre de musique ?

- A. Il écrit les paroles des chansons
- B. Il compose avec les intérêts divergents des créateurs
- C. Il compose la partition
- D. Il interprète la chanson

5 - Il existe un César récompensant la meilleure musique originale de film. Qui l'a remporté en 2019 ?

- A. Vincent Blanchard et Romain Greffe pour *Guy*
- B. Christophe Julien pour *Au revoir là-haut*
- C. Jim Williams pour *Grave*
- D. Myd pour *Petit paysan*
- E. Matthieu Chedid pour *Visages, villages*

6 - Louane, de son vrai nom Anne Peichert, est :

- A. Auteure
- B. Compositrice
- C. Interprète
- D. Les 3 réponses précédentes

7 - Boulevard des airs a reçu la victoire de la Musique 2019 « Chanson originale de l'année » pour leur titre *Je me dis que toi aussi*. Quel était leur rôle dans cette chanson ?

- A. Auteurs
- B. Compositeurs
- C. Interprètes
- D. Les 3 réponses précédentes

8 - Qui est l'auteur de la chanson de Mika *Elle me dit* ?

- A. Mika
- B. Michael Penniman
- C. Doriand
- D. Mika et Doriand

9 - On a besoin d'autorisations et de payer des droits d'auteur pour diffuser la musique dans ...

- A. Les commerces comme les boutiques, les coiffeurs, les parfumeries
- B. Les discothèques
- C. Les bars et restaurants
- D. Les 3 réponses précédentes - dès que la musique est diffusée dans un lieu public

10 - Je dois payer des droits d'auteur quand ...

- A. J'organise ma soirée d'anniversaire chez moi et que je souhaite diffuser de la musique
- B. J'organise une kermesse publique et souhaite diffuser de la musique
- C. Je souhaite copier le titre mp3 que je viens d'acheter
- D. Je chante sous la douche

11 - La Sacem permet d'accéder aux répertoires ...

- A. De la chanson française
- B. De toutes les musiques françaises
- C. Des musiques françaises et étrangères
- D. Des musiques françaises, étrangères mais également à des répertoires de poésie et d'humour

12 - Est-il légal de ...

- A. Copier un CD pour un membre de sa famille, un ami
- B. Enregistrer un titre qui passe à la radio
- C. Écouter un titre sur YouTube, Deezer ou Spotify
- D. Les 3 réponses précédentes

13 - Quel est le statut de la Sacem ?

- A. Une société privée
- B. Une entreprise publique
- C. Une association

14 - Le spectacle vivant dans le domaine de la musique, c'est ...

- A. Un dispositif législatif visant à la promotion des artistes
- B. L'ensemble des festivals, concerts, tournées, cafés-concerts
- C. Un outil de promotion de la richesse culturelle et du dynamisme des territoires
- D. Réponses B et C

15 - Les métiers de la musique, ce sont ...

- A. Les interprètes de musique
- B. Les auteurs et compositeurs de musique et de paroles
- C. Les auteurs, compositeurs et interprètes
- D. Une filière très large, comprenant les métiers de la création, de la distribution, de la diffusion



1A - 2B - 3A - 4C - 5A - 6D - 7D - 8D - 9D - 10B
(NB : pas de droit d'auteur pour les utilisations privées de musique, dans le cercle familial.)
11D - 12D (A et B grâce au dispositif de la « copie privée » ; C car ces sites ont tous un contrat avec la Sacem)
* La copie privée est le droit de recopier des morceaux de musique (des livres, des documents, des images, des séries ou des films) achetées légalement sur un support (clé USB, tablette, smartphone...) pour son usage personnel. Lors de l'achat d'un support de stockage (DVD ou CD vierge, clé USB, disque dur externe, tablette, smartphone etc.) une partie du prix payé par le consommateur rémunère les créateurs, les artistes-interprètes et les producteurs. C'est la rémunération pour copie privée.

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES : EN SAVOIR PLUS SUR LA MUSIQUE ET SES MÉTIERS

Le métier d'auteur-compositeur

- **La chaîne YouTube de la Sacem :**

www.youtube.com/user/sacem

Témoignages vidéos courts d'auteurs et de compositeurs sur leur métier, leurs méthodes de travail, leurs inspirations, leurs rencontres... Jean-Jacques Goldman, Fréro Delavega, Disiz la Peste et bien d'autres.

Et les fondamentaux de la musique coproduits avec Canopé.

- **Retrouvez Les Fabriques à Musique sur YouTube :**

- Les Fabriques à Musique officiel

Ici, vous retrouverez les vidéos des chansons des éditions précédentes, ainsi qu'une partie des ressources avec des reportages.

- Canopé

Notre partenaire éducatif propose une playlist « Fabrique à Chansons » avec des vidéos sur la pédagogie mise en place dans les classes des trois éditions précédentes.

www.reseau-canope.fr

- **Documents médias par le Hall de la Chanson française :**

www.lehall.com/medias

Histoire de la musique et répertoire musical

- **La Sacem et son musée en ligne :**

<https://musee.sacem.fr/>

Une fenêtre ouverte sur l'histoire de celles et ceux qui font vivre la création depuis près de deux siècles : les auteurs, les compositeurs et les éditeurs... mais aussi leurs milliers d'œuvres. Lire une chanson inédite de Barbara écrite en l'honneur de son ami Higelin, découvrir l'histoire de *Rue des Blancs-Manteaux* de Jean-Paul Sartre, consulter l'examen d'entrée à la Sacem de Georges Brassens... c'est désormais possible !

- **Histoire des arts par le ministère de la Culture :**

www.histoiredesarts.culture.fr/reperes/musique

Repères chronologiques sur l'histoire de la musique.

- **Ces chansons qui font l'histoire :**

<http://eduscol.education.fr/chansonsquifontlhistoire/>

Le site « Ces chansons qui font l'histoire » valorise des ressources sonores et permet de les exploiter à des fins pédagogiques. Le site donne accès à des chroniques radiophoniques courtes de Bertrand Dicale, journaliste et historien de la chanson.

- **Outils pédagogiques de la Philharmonie de Paris :**

<http://education.citedelamusique.fr/>

Frise historique présentant les grands courants musicaux, les dossiers pédagogiques des concerts éducatifs de la Philharmonie et des guides d'écoute de musiques, et plus de 50 000 documents numériques sur la musique : instruments, compositeurs, guides d'écoute, concerts enregistrés.

- **Frise chronologie de INA « En scène » :**

<http://fresques.ina.fr/en-scenes/>

Archives de l'Institut national de l'audiovisuel sur le spectacle vivant.

La Sacem développe de nombreuses actions avec des partenaires référents du secteur de l'éducation artistique :

- **Jeunesse Musicales de France (JM France) :**

www.jmfrance.org

Depuis 70 ans, les JM France, association reconnue d'utilité publique, œuvrent pour l'accès à la musique de tous les enfants et jeunes, prioritairement issus de zones reculées ou défavorisées.

- **Les Francofolies :**

www.francofolies.fr/#francos-educ

Avec Francos Educ, les Francofolies s'engagent aux côtés des enseignants pour favoriser la pratique, la découverte et l'exploration de la chanson par les plus jeunes en complicité avec ses partenaires de l'Éducation nationale et de la culture.

- **Les enfants de la Zique :**

<https://www.reseau-canope.fr/les-enfants-de-la-zique.html>

Édition d'ouvrages servant d'outil pédagogiques (livret/CD) qui propose chaque année un répertoire de chansons et des pistes pédagogiques afin de favoriser la découverte de la chanson en classe.

- **Orchestre à l'école :**

www.orchestre-ecole.com

Le dispositif, sur trois ans, a pour but de permettre aux élèves de toute une classe d'apprendre, auprès de professeurs de musique diplômés, à jouer d'un instrument et à évoluer dans un orchestre composé des élèves de cette même classe.

- **La Fédération Nationale des Chorales Scolaires (FNCS) :**

www.fnsc.fr

La FNCS, agréée par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, apporte un soutien à la politique de création de répertoire diversifié et adapté aux publics scolaires.

- **L'Institut Français d'Art Choral (Ifac) :**

<https://artchoral.org/creer/>

L'Ifac a pour but de promouvoir l'échange et l'action en commun des acteurs du monde choral, tout en tenant compte de leur diversité.

- **Zebroch**

Zebroch est une association qui met en place des programmes d'action éducatives en milieu scolaire en Seine-Saint-Denis. <http://zebrock.org/>

Droit de la musique

- **Les ressources de Tous pour la musique :**

www.tplmusique.org/

Vidéos présentant la copie privée, le droit d'auteur.

- **Le site de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique :** www.sacem.fr

Présentation de la Sacem, de son rôle, de ses membres, l'organisation de la filière musicale en France, et liens vers les autres sociétés de gestion en France, chaînes vidéos de témoignages et entretiens avec des créateurs.

Les métiers autour de l'artiste

- **Les 1001 métiers de la musique par Tous pour la musique :**

<https://www.tplmusique.org/category/les-metiers-de-la-musique/>

Nombreuses vidéos sur tous les métiers de la musique.

- **Fiches pratiques par la Philharmonie de Paris – La diffusion :**

<https://catalogue.philharmoniedeparis.fr/>

Fiches sur : Agents artistiques ; Les orchestres et ensembles vocaux et instrumentaux en France ; Les Festivals.

Les politiques culturelles en faveur de la musique

- **Fiches pratiques par la Philharmonie de Paris – Politiques culturelles :**

<https://catalogue.philharmoniedeparis.fr/>

Fiches portant sur les thèmes suivants : Le ministère de la Culture et la musique ; Les Directions régionales des affaires culturelles ; Associations partenariales de développement culturel ; Labels et réseaux nationaux du spectacle vivant ; Éducation artistique et culturelle et spectacle vivant.

- **La culture avec la copie privée :**

www.copieprivee.org/

Témoignages de créateurs et explication sur la copie privée, son fonctionnement, son rôle dans le financement de la culture en France.

L'école des arts et de la culture

www.culture.gouv.fr/Presse/Dossiers-de-presse/A-l-ecole-des-arts-et-de-la-culture-de-3-a-18-ans

La priorité conjointe du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse est de placer les arts et la culture au cœur de l'école car cela permet aux élèves de développer leurs cinq sens et leur connaissance concrète du réel.

Selon les termes de la Charte de l'éducation artistique et culturelle, qui doit être affichée dans toutes les écoles et tous les établissements, il s'agit à la fois de développer les connaissances des enfants, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes.

Outils et aides pour pratiquer

- **Musique Prim :**

www.reseau-canope.fr/musique-prim/accueil.html

Le site met à disposition des enseignants du premier degré des œuvres musicales, des fiches pédagogiques et des outils afin qu'ils puissent pratiquer en classe la partie « éducation musicale » des programmes.

Il propose un dossier « Fabrique à Chansons » dans le Répertoire à chanter.

- **Ma Chorale interactive :**

www.maisondelaradio.fr/article/voix-ma-chorale-interactive-0

Pour accompagner le développement de la pratique chorale dans les écoles, Radio France, forte de l'expertise de ses deux formations vocales, le Chœur et la Maîtrise, propose un outil numérique en ligne à destination des enseignants et de leurs élèves. Un projet développé en partenariat avec Arte, le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale.

- **Chroniques sur le Chant Choral :**

Marc Olivier Dupin réalise une série de chronique sur le chant Choral appelée « *Battements de Choeur* »

<https://www.francemusique.fr/emissions/battements-de-choeur>

- **Mélo :**

Pour aller plus loin dans ses missions d'éducation artistique et culturelle, Zebroch crée Mélo, la plateforme éducative numérique, un explorateur interactif de contenus multimédias pour élargir les connaissances musicales et familiariser les jeunes avec des esthétiques et des propos artistiques exigeants.

<http://zebrock.org/melo/>

- **Jeux en ligne :**

www.musenvol.com/cycle_2/index.htm

Activités musicales amusantes pour les élèves du primaire et d'utiles outils pédagogiques pour les spécialistes de la musique.

- **Ouvrages :**

Pierre Delanoë, *Comment écrire une chanson*

(Paul Beuscher Publications, 1988)

Michel Arbatz, *Le moulin du parolier*

(Jean-Pierre Huguet éditeur, 1995)

Robert Léger, *Écrire une chanson*

(Éditions Québec Amérique, 2001)

Claude Lemesle, *L'art d'écrire une chanson*

(Groupe Eyrolles, 2007)

LA FEDELIMA

est un réseau national qui fédère 145 lieux et projets dédiés aux musiques actuelles. La FEDELIMA et ses adhérents mènent des réflexions et des initiatives d'intérêt général. Ils encouragent l'émancipation des personnes, la participation collective à la transformation sociétale, la libre expression des personnes et de leur culture dans le respect et la promotion des droits humains et culturels. Ils soutiennent et animent des projets à but non lucratif qui récuse l'idée de concurrence et de compétition entre acteurs et entre territoires. Le périmètre du projet de la FEDELIMA s'étend du local à l'international.



www.fedelima.org

EDUC'ARTE

Plateforme pédagogique d'Arte, innovante pour les enseignants et les élèves, elle donne accès à des vidéos spécialement conçues pour eux. <https://educ.arte.tv/>

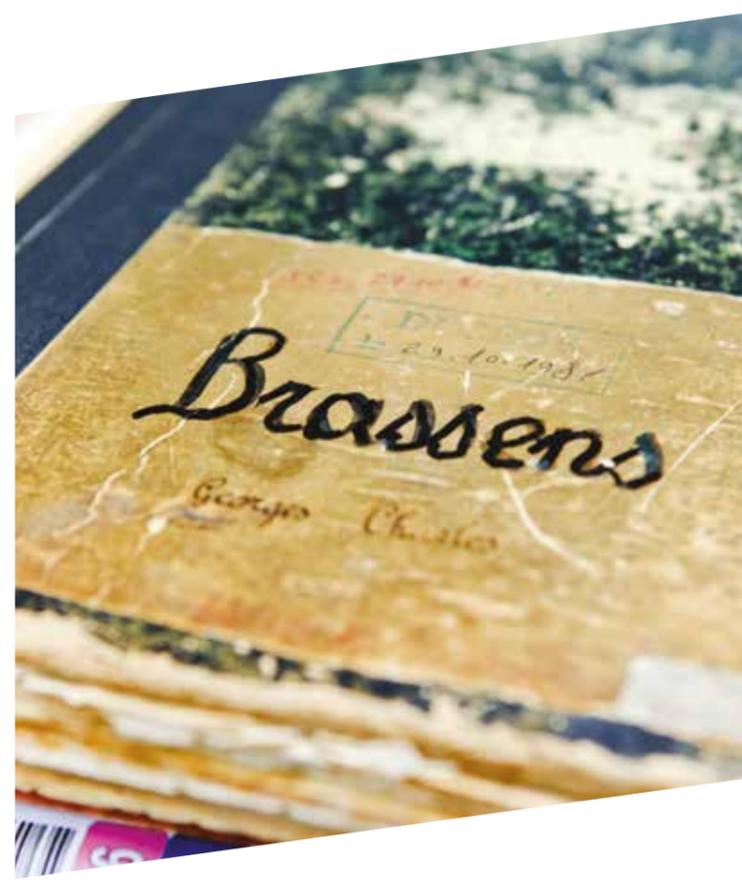


NOTES



Lined area for writing notes.

LE MUSÉE SACEM EN LIGNE, DES TRÉSORS EN PARTAGE



Venez consulter les examens d'entrée des auteurs et compositeurs, dépôts de leurs œuvres, programmes de spectacles ou concerts, textes de chansons, partitions, correspondances, autographes et manuscrits, photos d'identité, vidéos, playlists, podcasts inédits...

Autant d'archives inédites à explorer sur musee.sacem.fr

Nos partenaires





SACEM.FR

<https://eduscol.education.fr/cid88038/-les-fabriques-a-musique.html>

#LesFabriquesAMusique



Contact :

lesfabriquesamusique@sacem.fr



SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

